



COMMISSION DES FINANCES

Paris, le 1^{er} juin 2016

LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMISSION DES FINANCES DU SÉNAT EXAMINE LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES ET BUDGÉTAIRES D'UN ÉVENTUEL « BREXIT »

Quitter ou ne pas quitter l'Union européenne, telle est la question à laquelle les citoyens britanniques auront à répondre lors du référendum qui se tiendra le 23 juin prochain. Dans cette perspective, le rapporteur général de la commission des finances du Sénat, Albéric de Montgolfier (Les Républicains – Eure-et-Loir), a présenté, le mercredi 1^{er} juin 2016, un rapport d'information examinant **les conséquences économiques et budgétaires d'une éventuelle sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »)**.

Après une analyse approfondie des alternatives à l'Union européenne pour le Royaume-Uni, dont le rattachement à l'Espace économique européen (EEE), la conclusion d'un accord bilatéral, voire l'absence d'accord, **le rapporteur général a mis en évidence le fait qu'un « Brexit » s'accompagnerait de bénéfices limités pour l'économie britannique** – que cela soit en termes de latitude pour pousser plus avant la « déréglementation », de réduction de la contribution au budget de l'Union européenne, ou encore de liberté retrouvée pour négocier indépendamment des accords commerciaux avec des pays tiers.

De même, rapprochant les principales études disponibles à ce jour, il a fait apparaître qu'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne aurait des conséquences économiques globalement négatives. Ainsi, **à long terme, celle-ci aurait une incidence sur le produit intérieur brut (PIB) britannique comprise entre - 1,6 et - 4,1 %**, correspondant à une perte de revenu par habitant comprise entre 800 et 2 000 livres par an – soit entre 1 050 et 2 600 euros environ.

Les effets sur les autres États membres dépendraient de leur proximité économique avec le Royaume-Uni. Ainsi, l'Irlande compterait parmi les pays les plus affectés. Toutefois, selon la fondation Bertelsmann, **la France serait moins touchée par un « Brexit », dès lors qu'à l'horizon 2030, le niveau de son PIB par tête serait plus faible de 0,06 à 0,27 % à celui qui aurait été observé en cas de maintien du Royaume-Uni dans l'Union** ; ceci signifie, à cette échéance, une perte de revenu comprise entre 30 et 130 euros par habitant. Albéric de Montgolfier en a conclu que des pays comme la France ou encore l'Allemagne avaient *« moins à craindre des conséquences économiques directes d'un "Brexit" que des incidences indirectes d'une sortie du Royaume-Uni, qui pourrait fortement fragiliser la cohésion de l'Union européenne – les départs d'autres États membres pouvant s'accompagner, in fine, d'effets économiques autrement plus graves »*.

Alors que la question budgétaire a acquis une position centrale dans le cadre des débats relatifs au « Brexit », **les économies qui résulteraient pour le Royaume-Uni d'un retrait de l'Union européenne ne doivent pas être surestimées.** En effet, les autorités britanniques pourraient être contraintes de financer au niveau national une large part des dépenses réalisées sur leur territoire actuellement portées par le budget européen ; par ailleurs, le maintien d'un accès étendu au marché unique au profit du Royaume-Uni pourrait nécessiter, en contrepartie, une participation financière de ce dernier, à l'instar des pays de l'Espace économique européen (EEE) ou de la Suisse.

Au total, **l'économie budgétaire que pourrait réaliser le Royaume-Uni en cas de sortie de l'Union serait, au plus, égale au montant de sa contribution nette au budget communautaire** – soit environ 8,5 milliards d'euros (0,3 % du PIB). Néanmoins, **cette économie serait ramenée à 760 millions d'euros (0,03 % du PIB) s'il rejoignait l'EEE sur le modèle norvégien et à 4,6 milliards d'euros (0,18 %) si les autorités britanniques parvenaient à négocier une relation bilatérale proche de celle existant avec la Suisse.**

Toutefois, **tout porte à croire que l'économie ainsi réalisée serait contrebalancée par la dégradation des finances publiques liée au ralentissement de l'activité.** À cet égard, le rapport d'information relève que, s'agissant du Royaume-Uni, *« les effets [d'un Brexit] sur le solde public en 2020 peuvent être évalués, dans le cadre d'un accord de libre-échange, à - 1,2 point de PIB et à - 1,9 point de PIB si les échanges étaient régis par les règles de l'OMC ».*

Quoi qu'il en soit, **un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pourrait avoir un coût significatif pour les autres États membres.** Cependant, une remise en question du « rabais britannique » viendrait atténuer les incidences budgétaires pour les pays ne bénéficiant pas du « rabais sur le rabais », comme la France, l'Italie, en encore l'Espagne. Pour cette raison, **dans l'hypothèse où le Royaume-Uni cessait toute participation au budget de l'Union, la contribution de la France serait accrue de 1,2 milliard d'euros (+ 5,6 %) – contre 2,8 milliards d'euros (+ 10,8 %) pour l'Allemagne. Dans l'éventualité où le Royaume-Uni rejoignait l'Espace économique européen et concourait au budget de l'Union dans les mêmes conditions que la Norvège, la contribution de la France serait même réduite d'environ 220 millions d'euros (-1,0 %), alors que celle de l'Allemagne augmenterait de plus de 960 millions d'euros (+ 3,6 %).**

Par suite, **les incidences sur le solde public de la France découlant d'une évolution de sa contribution au budget de l'Union à l'issue d'un éventuel « Brexit » pourraient être comprises entre - 0,05 et + 0,01 point de PIB.** Celles-ci pourraient même atteindre - 0,07 point de PIB en l'absence d'une remise en cause du « rabais sur le rabais britannique ». Pour autant, du fait de la décélération de la croissance provoquée par une sortie du Royaume-Uni, **la perte de recettes publiques pour la France pourrait être comprise entre 10 milliards (0,4 point de PIB) et 20 milliards d'euros (0,8 point de PIB) en 2020,** en comparaison à leur niveau prévisionnel en cas de maintien.

Eu égard aux conséquences néfastes d'un « Brexit » sur la situation économique et budgétaire de la France, **Albéric de Montgolfier a souligné la nécessité pour notre pays de se mettre en mesure de « tirer son épingle du jeu » si un tel événement venait à se produire.** Aussi a-t-il relevé l'intérêt qu'il y aurait à favoriser l'installation, en France, des entreprises – notamment financières – susceptibles de vouloir quitter un Royaume-Uni détaché du marché unique. Ce souci devrait être présent aussi bien lors de la négociation des conditions du retrait du Royaume-Uni, que de la définition des réformes menées au niveau national et des évolutions normatives portées par les autorités françaises au niveau européen, en particulier en matière de réglementation financière. En outre, **le rapporteur général a rappelé le caractère opportun, si le Royaume-Uni venait à quitter l'Union, d'une remise en question des effets du « rabais britannique » sur le poids de la contribution au budget de l'Union européenne des États membres restants.**